Commission pour le Fonctionnement des Accès aux Interconnexions

Compte rendu de la séance du 10/02/2021

A – Participants MAJ

- **ALPIQ** : Gery Lecerf
- **CRE** : Jacques de Saint-Pierre, Julio Quintela Casal, Adeline Gérard
- **EDF** : Yannick Phulpin, Marie Bourrousse, Aurélien Bernard
- **EDF TRADING** : Jérome Michel
- **EFET** : Jerôme Le Page
- **ENGIE** : Guillaume Maes
- **EPEX SPOT** : Aniss Sari
- **NORDPOOL** : Michela Beltracchi
- **RTE** : Elise Ren, Yannick Jacquemart, Alice Fournier, Yoann Caro, Pierre Tournet, Alexandre Klein, Laura Barbier, Gaëlle Ernoux, Jomâa Souissi, Akila Hadri, Marc Le Bailly, Vincent Ringeissen
- **UFE** : Hugo Marciot

B - Ordre du jour :

1- **70% : actualités sur l'implémentation à RTE**
2- **2-Brexit : roadmap prévisionnelle sur les travaux 2021-2022 post Trade and Cooperation Agreement du 24/12/2020**

3 - RD&CT : actualités sur la décision concernant la méthodologie de cost-sharing ACER sur la région Core

4- Couplage de marchés :

a) Actualités et roadmap prévisionnelle

b) Actualités sur les incidents et évènements impactants de couplage en Europe : Italie et CWE

5- AOB : Capacités France-Suisse

C – Compte-rendu de séance :

Compléments apportés en séance par rapport au contenu des slides :

1. 70% : actualités sur l'implémentation à RTE (09h35-10h20)

Pour commencer un planning macro est présenté avec les prochaines échéances à retenir pour les CCR en 2021.

EDF Question sur SWE : la publication des données de monitoring au niveau régional fin Q1 2021, est-elle uniquement pour les NRAs ?
Oui, une publication à destination des acteurs de marché devra arriver dans les mois suivant mais c'est en discussion côté TSOs en lien avec les NRAs de SWE.

Suite au Webinar avec l'ACER, un manque de transparence dans la remontée des données pour monitorer la MACZT a été pointé du doigt, la publication en opendata, des données du 70% en 2021 est un objectif côté CRE et RTE.
Les acteurs accueillent favorablement le fait que l'ensemble des parties prenantes (et pa seulement ACER) aient accès aux données du monitoring

EDF : Question : la publication serait uniquement la marge dispo sur les ouvrages limitants ou plus ?

Ça dépend de la méthode de calcul de capacité. Si on fait une publication sur un domaine FB on pourra publier les informations sur tous les éléments mais sur les domaines en NTC, uniquement sur les éléments limitants car il n'y a pas de méthodologie de calcul encore sur les éléments non limitants.
Le but c'est que les acteurs puissent aussi avoir accès aux données brutes de monitoring et pas uniquement l'ACER.

EDF : Question: ça serait intéressant de voir la marge disponible sur des éléments communs à plusieurs frontières.

La distinction est déjà faite actuellement dans ce qui partagé à la CRE.

Question : Concernant le partage des données, peut-on réexpliquer ce qui va être disponible ?
La question n'a pas encore été tranchée complètement, mais si l'ensemble des données monitorées par RTE sont partagées, ce sera donc sur les CCR en NTC les infos sur les éléments limitants et pour les CCR en FB tous les éléments pour l'année 2020.

CEP - Update CWE : Depuis le 1er janvier 90% des jours sont disponibles sur JAO dans le cadre du // run CEP 70%

Publication CRE : La CRE s'exprime dans le cadre de la CFAI sur le rapport sorti en fin d'année dernière. L'objectif et le contexte de ce rapport n'ont pas été forcément bien expliqués.
La volonté de faire ce rapport est né lors des discussions entre RTE et la CRE sur le renouvellement des dérogations sur les CCR au 3eme et 4eme trimestre 2020.
Pour ce qui est des objectifs : la CRE souhaite que l'augmentation des capacités permette effectivement des gains mais garantir 70% dans des cas où le gain est limité, cela n'est pas forcément pertinent.

La CRE regarde bien toutes les données, mais pour l'atteinte du 70%, regarde en particulier les branches limitantes françaises et des situations où la capacité d'interconnexion était insuffisante pour une optimisation des échanges cross border> (divergence de prix).
Pour l'inclusion des pays tiers, la CRE a décidé de prendre en compte ces flux, contrairement à ce que fait l'ACER qui regarde les deux cas : inclusion et exclusion.
C'est un exercice qui a vocation à se répéter même si rien n'est fixé en termes de fréquence de reporting pour le moment.

EFET : Question : on a observé des différences d'approche entre ACER et CRE, ce qui n'est pas forcément confortable du point de vue acteur européen. L'approche CRE est un peu plus efficiente et intelligente, mais entre l'analyse ex post sur les prix et ex ante du calcul de capacité comment cela s'articule ? Comment RTE pourrait identifier ex-ante une situation de convergence des prix ?
La CRE souligne les divergences avec l'ACER notamment sur les rôles de chacun ; concernant le point de vue technique, RTE est naturellement poussé à fournir le plus de capacité possible afin de ne pas être « no compliant » si la convergence des prix ne se réalise pas.

La CRE veut éviter les « zero gain situations » : pas besoin d'augmenter à tout prix la capacité si le marché n'en a pas besoin.

Côté RTE, on rajoute que les éléments limitants sont connus ex-ante, donc il est possible de se focaliser uniquement sur ces éléments. Par contre la convergence des prix est inconnue et il n'y a pas de « pari » qui est fait dessus lors du calcul de capacité. L'analyse Ex-post de rapprocher les données de MACZT et celles de la convergence des prix, sert à éviter d'afficher une vision négative de la situation alors même qu'un accroissement de capacité n'aurait pas servi aux acteurs. La finalité c'est d'éviter de couteux investissements de réseaux pour des pas de temps sur lesquels une plus grande capacité ne sert à rien.

EDF : Question : Concernant le mécanisme d'enclenchement d'un plan d'action national : (art. 16.3) si des congestions structurelles sont identifiées, un plan d'action peut-il être enclenché en dehors du contrôle du régulateur national ? Commission Européenne pourrait-elle splitter la zone en plusieurs zones de prix ?
CRE : Difficile de se faire une idée de la pertinence de ces plans d'action actuellement. L'articulation entre les 3 articles (14, 15 et 16) est compliquée à comprendre et il y un problème concernant la définition de congestion structurelle.
L'initiative de révision des zones reste à l'initiative des états membres, sauf si à fin 2025 on constate que ces congestions perdurent, en dernier recours que la CE peut initier cette révision.
La CRE tient à souligner qu'il y a eu beaucoup de travail qui a été fait pour comprendre le 70% ainsi que pour avoir des outils depuis 2019. Les outils de validation devraient permettre de rapprocher la vision CRE et ACER.

EDF : Question : Le rapport de l'ACER a-t-il seulement été présenté au board ou a-t-il été voté ?
Le rapport de l'ACER a seulement été présenté au board des régulateurs mais n'a pas été voté.

EDF : Question : Est-ce que d'autres régulateurs sont en désaccord avec la CRE notamment sur l'inclusion des pays tiers et/ou sur le nombre de pas de temps où le 70% est respecté ?
Il y a toujours des discussions en cours sur ces questions.

2. Brexit : roadmap prévisionnelle sur les travaux 2021-2022 post Trade and Cooperation Agreement du 24/12/2020 (10h20-11h)

Le but est de présenter ce qui est dans le cooperation agreement et les travaux en cours sur cette frontière.
Le partnership council est la seule instance capable d'amender l'accord.
Ce qui va nous intéresser c'est le Specialized Committee on Energy (SCE).Le SCE est le comité qui va définir le cadre des travaux entre les TSOs et les interconnectors pour l'implémentation de toutes les procédures techniques. Chacune des procédures va donner lieu à un working group.

EDFT : Question : De qui est composé le SCE ?
Pour le moment, on ne sait pas, il n'est pas établi. En attendant la CE et le BEIS ont fourni des guidances aux TSOs pour faire avancer les travaux.

Pour les sujets du coupling, du calcul et de l'allocation de la capacité c'est l'ENTSO-E qui supplante le SCE pour commencer les travaux en attentant.
Début janvier : la première procédure technique lancée concerne le travail sur le multi region loose volume coupling a, il devrait avoir lieu avant le market coupling sans impacter le process du SDAC côté union européenne.

EDFT : Question : Quelles différences entre le price coupling et le loose volume coupling ?
Côté TSOs, à ce jour on n'a pas encore assez de détails à présenter. On regarde surtout pour l'instant la mise en place des process et la CBA.
On va devoir se réapproprier l'expertise sur le sujet qui date d'il y a plus de 10 ans côté TSOs.
Le but de la CBA sera de voir si ça sera plus efficient que la situation actuelle (allocation explicite). Cependant dans le Trade Cooperation Agreement c'est bien le loose volume coupling qui est explicitement demandé.
Début avril : la publication des résultats de la CBA. Il y aura une phase de consultations en aval.

EFET : Question : quand on parle d'impact, il s'agit d'impact technique sur le couplage européen ?
Non, pas d'impact a priori pour les deadline et l'enchainement du process. Cela reste à discuter plus en détails.

EFET : Question : la CBA ne prend pas en compte l'impact « économique » sur le SDAC ?
A priori non.

EFET : Question : L'inclusion des parties prenantes ? Comment les acteurs de marché peuvent aider lors du design de ce coupling si la CBA est favorable ?
C'est l'ENTSO-E qui aura la charge de coordonner les travaux, RTE suppose que l'ENTSO-E inclura les acteurs de marché. Il y aura plusieurs phases de consultations A minima 2, mais la roadmap détaillée est encore en discussion.

EFET : Question : Pas de consultation prévue avant la publication de la CBA ?
Non pas de consultation en amont prévue à ce jour, elle sera partagée avec les acteurs une fois finalisée.

Question/proposition : si besoin il faudra demander à ENTSO-Ede former un groupe de travail avec les acteurs de marchés.
NordPool : En tant que NEMO on veut participer aux travaux, mais officiellement on a aucun rôle et on a reçu aucune invitation à présenter notre point de vue Il faudrait que les régulateurs et TSOs poussent

pour notre point de vue soit pris en compte. LA CRE est d'accord sur le besoin d'impliquer les NEMOs dans les discussions et RTE indique que c'est prévu, mais on ne sait pas encore à quelle échéance.

EDF : Question : Pourriez-vous préciser quelles sont les modalités d'approbation de nouveaux projets d'interconnexion en mode post Brexit?
La CRE dit que c'est une question complexe tout dépend du statut de l'interconnection (régulée/exemptée).

Concernant le nombre de bidding zone au UK (1 ou2), des discussions sont en cours, le BEIS donnera ses conclusions et c'est le BEIS qui décide du nombre de bidding zones UK in fine.

Concernant les 70%, les interconnector sont-ils concernés ?
On doit avoir une non-discrimination entre TSOs européens et le UK sur ce sujet. Des discussions sont en cours, on vise l'établissement d'un cadre inclusif en terme de calcul de capacité entre Royaume Uni et l'Europe.

EDF : Question : Toutes les décisions concernant le calcul de capacité sur Channel ayant été validées ne peut-on reprendre ce qui avait été fait sur Channel ?
Les travaux se basent bien sur les méthodologies Channel. Mais suite à la sortie du UK de l'UE, Channel n'existant plus, le CACM ne peut plus être la base pour l'approbation de la méthodologie du calcul de capacité. Les bonnes idées de la région Channel devraient être reprises par contre le cadre de gouvernance et d'approbation devra être réétudié.

EDF : étant donné que le CACM ne s'applique pas, si toutes les parties prenantes se mettent d'accord, il ne devrait pas y avoir de difficultés pour approbation ?
CRE : cela prend tout de même du temps pour se mettre d'accord mais aussi (RTE) pour implémenter ces méthodologies par la suite.

ENGIE : Question : Pourquoi un splitting en 2 bidding zone?
RTE ne connait pas la motivation. Les TSOs et la CE n'ont pas la main sur la décision mais seul le BEIS peut décider, même si cela impacte le loose volume coupling.

3. RD&CT : actualités sur la décision concernant la méthodologie de cost-sharing ACER sur la région Core (11h-11h25)

Les divers motifs recours qui a été déposé par RTE auprès de la Commission de recours ACER sont présentés.

EFET : Question : Est-ce qu'il y a eu une coordination dans les recours ? Compliqué de savoir dans quelle direction RTE aurait eu envie d'emmener la méthodologie. Plus ou moins ambitieux que ce que fait l'ACER ?
Oui il y a eu de discussions informelles mais pas de recours déposé en commun, mais les grandes lignes du recours sont partagées.
Pour RTE il ne s'agit pas d'être plus ou moins ambitieux mais d'être dans la bonne application des textes. Le périmètre des éléments devant être réduit aux interconnections et aux CNECs, pas au-delà. Cette méthodologie priorise les flux de bouclage, or on considère qu'il ne doit pas y avoir s de

discrimination entre les flux internes et les flux de bouclage, puisque dans certains schémas de réseaux, les flux internes sont majoritaires dans les congestions.

EFET : Remarque : on a un marché européen avec des acteurs actifs partout, la question de l'ambition régionale et européenne est importante à prendre en compte
Remarque: on regrette que les questions de transfert entre GRT puissent retarder la mise en œuvre de processus permettant d'améliorer le fonctionnement global.
Effectivement tous les coûts ne sont pas pris en compte, les flux internes devraient être mieux pris en compte dans la méthodologie.
L'implémentation de la méthodologie a commencé assez fort, RTE insiste sur le fait que les discussions dans le cadre du recours portent sur les paramètres de la méthodologie et pas sur sa structure.
EDF fait remarquer que le consommateur français a effectivement déjà payé pour les investissements réseaux et infrastructures permettant notamment d'utiliser des parades topologiques non coûteuses.
Par ailleurs EDF rejoint l'analyse de RTE sur la non prise en compte de l'article 15'(3) du CEP par l'ACER dans la méthodologie CACM 74 proposée par ACER.

Remarque : Les échanges commerciaux internes dans les BZ ne créent pas de flux. Il y a bien des flux liés à la programmation des actifs.

4 Couplage de marchés :

Actualités et roadmap :

EDF : Question : date de l'enchère DA ?
Pour la France, ça va être calqué au passage du pas de règlement des écarts à 15min donc en 2025.

EDF : Question : pas de pression de l'ACER pour passer plus tôt à 30/15 minutes ?
Non et le passage à 30 minutes n'est pas à l'ordre du jour.

Question : Abandon de certains produits complexe pour le DA ?
Pour le moment tout le monde est à 1h, d'autres évolutions à faire plus prioritaires. Pour le moment on reste à 1h et en attente du prototype qui sera présenté dans les mois à venir avant de poursuivre dans les réflexions.

Question : Volonté de l'arrêt du PUN bientôt ? Est-ce qu'on a des infos là-dessus.
Pas particulièrement mais il est vrai que pour les performances d'Euphemia cela serait un plus.

EDF : Question : en IJ on reste sur pas 30 minutes et 1h ?
Pour la France le pas reste au pas 30min en IJ (et 1h pour l'Espagne).

EFET : Question : concernant le produit 15 mins aux frontières, on n'est pas dans cette situation depuis décembre ?
Le temps d'établir le design et de faire les développements, nous ne sommes pas dans les délais. Cette exigence d'écoule du CEP, or le pas de règlements des écarts découle du règlement Electricité antérieur au CEP.

EFET : Question : pour le cross-border product matching Golive janvier 2022, à part pour les pays qui ont repoussé leur ISP à 2025?
Oui go live en janvier 2022, pour toutes les frontières inclues dans XBID.

EDFT : Question: Pourrait-on avoir plus de détails sur le LIP14 ? On aura une allocation en continu, mais une suspension pendant les enchères régionales ?
Oui, des interruptions de 40-45min lors des CRIDAs.

EDFT : Question : pourquoi pas une interruption de 10 minutes comme demandé dans le CACM ?
10min, ce n'est pas techniquement réalisable, GME ne peut pas faire plus court.

EFET : Remarque: les enchères régionales peuvent se faire dans des périodes plus limités, des interruptions du marché continu pour faire des enchères régionales de 45min plusieurs fois par jour, cela n'est pas souhaitable. Sur SWE cela ne prend pas autant de temps.
La complexité sur SWE est moindre car OMIE s'en charge seul. Sur l'Italie la complexité est supérieure et donc l'interruption est plus longue.

EDFT : Pourquoi la décision de la CRE, de 2019 d'inclure la France dans les CRIDAs pas appliquée ? Pourquoi pas de consultation suite à cette décision ?
Les IDAs arrivent en 2023. La mise en place des enchères complémentaires a un coût et face à l'incertitude de timing du LIP 14, RTE a fait le choix de ne pas mettre en place les CRIDAs. Il y a eu une consultation publique de la méthodologie avant la validation de la CRE. Cette délibération laissait la porte ouverte. La CRE a confirmé qu'a priori la délibération de la CRE laissait cette porte ouverte en séance.

EFET : remarque : L'information sur l'absence de CRIDAs 3 mois avant le go live est trop tardive, ce n'est pas optimale pour le marché. La communication jusqu'ici était les CRIDA auraient été mises en place en attendant les pan-european auctions, alors que là il y a un gap de 2 ans avec un marché sous optimal. La participation de toutes les frontières italiennes aux CRIDAs serait la meilleure solution en attendant les pan-european auctions.
RTE peut prendre le point et regarder ce qu'il serait possible de faire d'ci l'arrivée des IDAs mais si l'échéance de mise en œuvre est trop proche des IDAs cela ne vaudra pas le coût pour le bénéfice escompté.

Evènements couplage.

Découplage partiel de l'Italie.
Reporting plus dense et plus complet de la part du SDAC à venir. Remarques à faire remonter ?
Pas de remarques particulières par les personnes présentes en CFAI.

CWE et risque de découplage :
Montée de version le 22/02 sur l'outil commun de CC pour apporter une solution durable.

EFET : Question: est-ce que la méthode IVB pour la LTA inclusion va être maintenue jusqu'au go live du 22/02 ?
Oui c'est ce qui est prévu.

Question : amendement sur les infos qui sont transférées au marché via l'IT tool ? Pas clair si certaines données vont changer ?
Il faudra en rediscuter dans le cadre du CCG pour apporter des clarifications. Les inputs restent les mêmes c'est plus la méthodologie (passage de LTA inclusion à l'Extended LTA inclusion) qui va changer. Un effort de pédagogie est à faire.

EDFT : Question: des nouvelles sessions de test de prévues ?
Tout ce qui touche au MC est sensible donc toute montée de version nécessite un gros travail avec les NEMO. Des sessions de tests sont bien prévues et les résultats de ces tests conditionnent le Go Live.

5. AOB

Intervention d'EFET :
Des réductions de capacités sur les frontières nord italiennes depuis la première phase de COVID remarquées. Pas d'informations claires malgré les efforts pour obtenir des explications de la part du régulateur italien ou Terna. Ce manque de transparence induit un sentiment de manipulation de la capacité cross-border italienne. EFET va remonter cette situation à l'ACER et la CE et propose aux acteurs de marché de se joindre à la démarche s'ils le souhaitent.

Côte RTE et CRE, il serait intéressant d'avoir les retours de cette démarche, c'est un sujet qui est connu de longue date et ne concerne pas que la période de crise sanitaire.

RTE : c'est un sujet déjà identifié de notre côté (période Covid ou non). Il y a un NIB consultative forum le 26 février, ce sujet pourrait y être adressé. En termes de gouvernance les acteurs de marché souhaitent aussi aborder la question d'un co-chair côté acteurs de marchés et de la co-construction d'un agenda avec les acteurs comme dans les consulattive forums de CWE et Core.

6. Produits mensuels FR-CH

Introduction d'un produit mensuel « été » dans le sens CH>FR .
En 2021 seulement à partir des enchères de juillet 2021 pour des raisons SI.

EFET : Question: est-ce qu'il y a un lien avec les interruptions depuis février ?
Pas du tout cela est discuté depuis quelques mois déjà.

EFET : Question : quid des curtailment depuis début février ?
On va regarder ça plus en détail de notre côté.

Prochaine CFAI : garder le format et les délais entre les CFAI.

Un doodle va être envoyé pour la période fin avril début mai.